



CONCOURS PHOTO RÈGLEMENT 2022-2023



PRÉSENTATION DU CONCOURS

Dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) de Semur-en Auxois, un concours photographique est organisé pour vous inviter à immortaliser et partager votre regard sur la faune et la flore qui nous entourent.

Divisé en quatre sessions indépendantes, le concours est rythmé par l'alternance des saisons. Chacune d'elle constitue un thème pour aborder notre patrimoine naturel dans sa diversité tout au long de l'année.

- Concours 1 "Le printemps"
Avant le 30 juin 2022
- Concours 2 "L'été"
Avant le 30 septembre 2022
- Concours 3 "L'automne"
Avant le 30 décembre 2022
- Concours 4 "L'hiver"
Avant le 30 Mars 2023

CONDITIONS & MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert gratuitement aux photographes de tous âges, professionnels, amateurs ou débutants, résidant ou non à Semur-en-Auxois. **Seules les photographies prises à Semur-en-Auxois seront acceptées.**

Chaque partie du concours étant indépendante, les participants peuvent concourir sur une ou plusieurs saisons. Les participants présentent 1 à 2 photographies pour chaque saison. Il est possible d'envoyer les photos de chaque concours tout au long de l'année mais en respectant les dates butoires. Les photos prises à la bonne période mais d'années précédentes sont aussi acceptées (jusqu'à 3 ans d'ancienneté). Les photos devront pour être valides, s'inscrire dans la saison choisie (pas forcément de mois défini).

Les photographies illustreront la faune, la flore, faune et flore mélangées ou un paysage naturel. Il pourra s'agir de plans larges ou de vues cadrées (sur une espèce ou un détail macroscopique...).

Les photographies et le bulletin de participation complété seront envoyés par mail à l'adresse suivante : atlasbiodiversite.semur@gmail.com en respectant les dates limites imposées pour chaque partie du concours.

Dans le mail devront être indiqués :

- Le nom et prénom du participant (s'il s'agit d'un enfant, veuillez ajouter le nom et prénom d'un des deux parents + autorisation parentale)
- Le numéro de téléphone (téléphone portable si possible)
- Le nom des photographies envoyées
- Le date et la localisation de la prise de vue (ou coordonnées GPS)
- Si connues, l'espèce ou les espèces prises en photo
- Les éléments modifiés (retouche, contraste, couleur, etc). Le mieux étant de ne pas retoucher les photographies.

Chaque photographie devra respecter les indications suivantes :

- Poids : 3 Mo minimum.
- Format JPG ou TIFF, 300 Dpi (300x300 pixels) minimum
- Couleur ou Noir et Blanc
- Tous les formats (paysage, portrait, carré, panoramique) sont acceptés
- Le nom du fichier devra être sous la forme « titre-nom-prénom.jpg ».

Les droits d'auteur des photographies soumises sont détenus par le participant, mais, du seul fait de leur participation, les participants autorisent, expressément et à titre gracieux, l'ABC de Semur-en-Auxois et l'Office Français de la Biodiversité à exploiter les photographies envoyées lors du concours, sur tous supports de diffusion connus ou inconnus à ce jour à compter de la date de l'annonce des lauréats. L'ABC de Semur-en-Auxois s'engage à toujours mentionner les copyrights lors de l'utilisation des photographies.

JURY DU CONCOURS ET CRITERES DE SELECTION

Le jury du concours se compose d'1 représentant du club photo de la MPT (Maison pour tous), 2 élus de la mairie de Semur-en-Auxois, 1 représentant du patrimoine de la ville, 2 personnes du conseil scientifique, 1 photographe professionnel et 1 enfant ou jeune.

Les critères de sélection seront les suivants :

- Pertinence du sujet (biodiversité de Semur-en-Auxois)
- Originalité et/ou esthétique
- Technique et intérêt artistique

Pour chaque saison, le jury retiendra quatre photographies gagnantes parmi celles envoyées par les participants. Le club photo de Semur-en-Auxois proposera parallèlement deux photographies supplémentaires. Au terme du concours, 24 photographies gagnantes auront été sélectionnées.

PHOTOS GAGNANTES

Les gagnants seront informés par courriel dans un délai d'un mois après la fin de chaque session. Les photographies sélectionnées seront exposées en extérieur sur des supports grand format. Il y aura plusieurs expositions organisées tout au long du concours avec les différentes photos gagnantes.

→ Concours 1 "Le printemps" et concours 2 "L'été"

◆ Exposition à la fin de l'été 2022

→ Concours 3 "L'automne" et concours 4 "L'hiver"

◆ Exposition à la fin de l'hiver 2023

Pendant l'été 2023, une exposition « 4 saisons » rassemblera et présentera en extérieur toutes les photographies gagnantes.

Les photographies non gagnantes pourront néanmoins être utilisées pour illustrer les diverses publications physiques et numériques de l'ABC.

BULLETIN DE PARTICIPATION AU CONCOURS PHOTO 2022-2023
ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ DE SEMUR-EN-AUXOIS

NOM ET PRÉNOM

SI MINEUR, NOM ET PRÉNOM D'UN PARENTS

ADRESSE

TÉLÉPHONE

ADRESSE MAIL@.....

JE SOUSSIGNÉ(E)

- SOUHAITE PARTICIPER AU CONCOURS PHOTO ORGANISÉ PAR L'ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ DE SEMUR-EN-AUXOIS (*cocher la/les saisons auxquelles vous participez*)

pour rappel :

Concours 1 "Le printemps"
Avant le 30 juin 2022

Concours 3 "L'automne"
Avant le 30 décembre 2022

Concours 2 "L'été"
Avant le 30 septembre 2022

Concours 4 "L'hiver"
Avant le 30 Mars 2023

- DÉCLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE SON RÈGLEMENT ET EN ACCEPTER LES CONDITIONS

- AUTORISE LA VILLE DE SEMUR-EN-AUXOIS À UTILISER MES PHOTOGRAPHIES POUR TOUT SUPPORT DE COMMUNICATION OU TOUTE EXPOSITION LIÉ À L'ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ

FAIT À

LE

SIGNATURE DU CANDIDAT :

.....

Bulletin à retourner par mail avec vos photos, nom prénom, numéro de téléphone, titre, date, lieu de chaque photo et le copyright : atlasbiodiversite.semur@gmail.com

